



## CHARTRE D'UTILISATION DU GROUPE DE DISCUSSION

### **Article 1<sup>er</sup> : accès et objet du groupe de discussion**

Le groupe de discussion en ligne de l'association Demain Deux Berges est exclusivement réservé aux membres actifs. C'est un outil d'échange et de communication entre personnes physiques, s'inscrivant dans le cadre de l'objet de l'association tel que spécifié à l'article 2 des statuts, et permettant de partager des retours d'expériences, documents de travail, connaissances techniques, réglementaires, etc.

### **Article 2 : responsabilités des utilisateurs**

Votre responsabilité d'auteur est engagée lorsque vous publiez des informations. Ne perdez jamais de vue que les messages adressés sur le groupe de discussion en ligne sont diffusés à l'ensemble des membres actifs de l'association. Le fait de poster un message sur le groupe de discussion constitue une autorisation explicite de diffusion et de reproduction dans les archives. Le groupe n'étant pas modéré à priori, en aucun cas le conseil d'administration de l'association ne pourra être reconnu responsable de vos propos.

### **Article 3 : règles de bonne conduite**

Indiquez si possible l'objet de votre message pour augmenter vos chances d'obtenir des réponses efficaces.

Le dénigrement d'entreprises ou d'institutions, la mise en cause d'individus, et la propagande n'ont pas leur place sur le groupe. Les messages promotionnels à caractère commercial sont prohibés.

Politesse et courtoisie sont de mise. Grammaire et orthographe sont nos amies, veillez à leur bon usage.

La signature de vos messages est fortement recommandée ainsi que l'indication de vos coordonnées professionnelles.

### **Article 4 : conséquences du non-respect de la charte**

En cas de non-respect de la présente charte :

- le ou les messages incriminés seront supprimés,
- leur auteur recevra un premier avertissement du conseil d'administration de l'association,
- en cas de récidive après 2 avertissements reçus, la personne sera automatiquement radiée du groupe de discussion en ligne.

Le conseil d'administration se réservera le droit de statuer sur sa réintégration.

A....., le.....

#### **Signatures :**

Le président,

Le secrétaire,